



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2023-146

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2023

Sommaire

DDFIP 22 /

22-2023-06-15-00001 - Délégation de signature accordée par la responsable du PCE Ouest par intérim en matière de contentieux et de gracieux fiscal (1 page)

Page 3

DDFIP 22

22-2023-06-15-00001

Délégation de signature accordée par la
responsable du PCE Ouest par intérim en
matière de contentieux et de gracieux fiscal

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

La responsable du Pôle de Contrôle et Expertise Ouest par intérim

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Agents en résidence à Lannion
M CRENET Thibaut M MARQUET Christophe Mme VERSCHELDE Hélène M. PAUGAM Matthieu

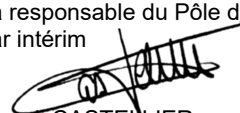
c) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Agents en résidence à Lannion
Mme LESCOUBLET Anne Mme SOILLE Française

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service

A Lannion, le 15 juin 2023
La responsable du Pôle de Contrôle et Expertise Ouest
par intérim


Magali CASTELLIER
Inspectrice principale des Finances publiques